



---

**Chapelle Charbon \_ dialogue citoyen**

**Cycle « Usages des espaces publics »**

**Atelier #2 Diagnostic - samedi 27 avril 2024**

**Compte-rendu**

---

**P&Ma** | **Paris & Métropole  
aménagement**

Intervenants

**Corinne MARTIN, Catherine CENTLIVRE**, Paris & Métropole Aménagement

**Myriam BERCOVICI, Antoine CASSARD-LAFON**, Direction de l'urbanisme, Ville de Paris

**Marine LEHER**, Equipe de Développement Local, Ville de Paris

Animation

**Louane PERRET**, Cheffe de projet, Sennse

Lieu : Parc Chapelle Charbon, Chapelle International, Rosa Parks et Îlot fertile, Paris 18<sup>e</sup>

Durée : 1h30, de 11h à 12h30

Participants : 11 participants

---

Format :

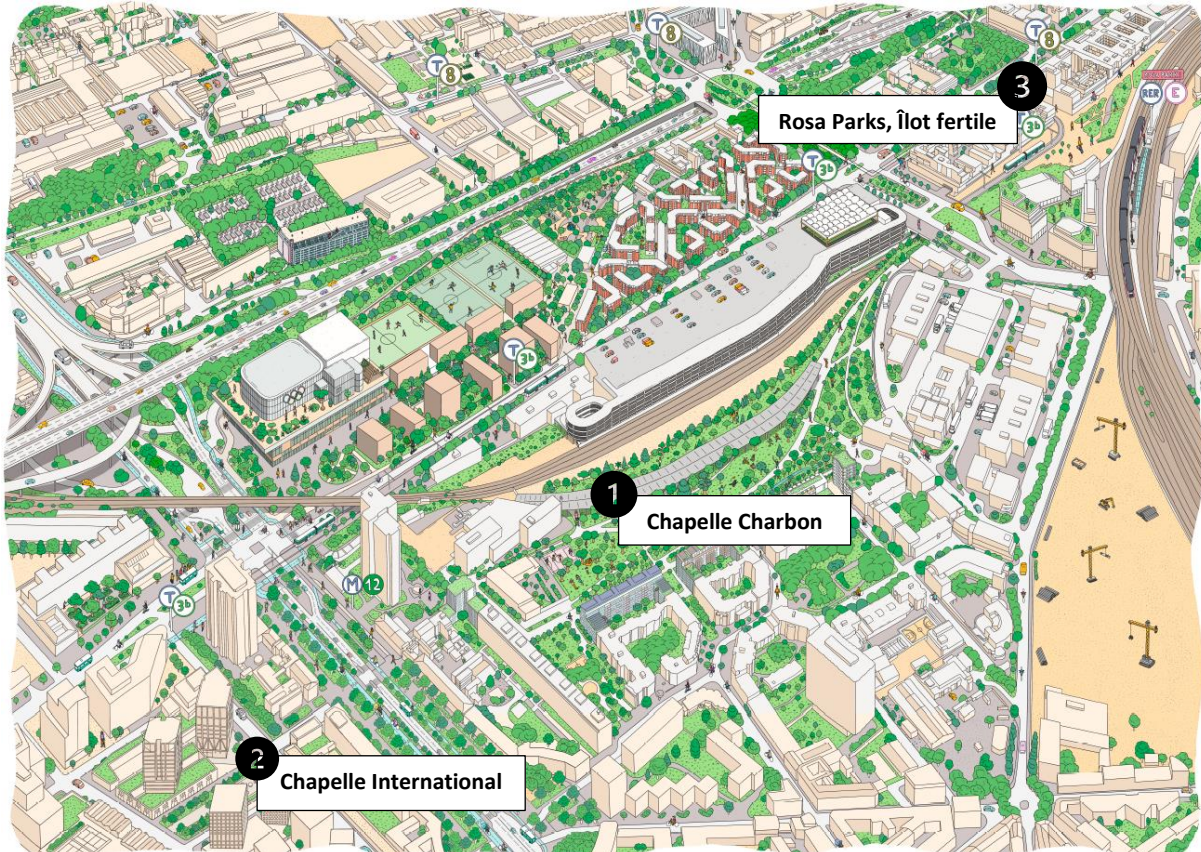
Le deuxième atelier diagnostic du cycle de rencontres consacré aux usages des espaces publics a eu lieu le **samedi 27 avril 2024 à 11h**. L'objectif de cette rencontre était d'observer les aménagements et les cheminements au sein du quartier élargi, ainsi que les connexions entre le projet Chapelle Charbon et certains quartiers voisins. Les participants ont pu s'exprimer et poser leurs questions tout au long du parcours. Ils ont complété individuellement les supports mis à leur disposition. Ce document en fait le compte-rendu.

Déroulé de la balade

1. Introduction
2. Parc Chapelle Charbon
3. Chapelle International
4. Rosa Parks et Îlot Fertile
5. Conclusion

## 1. Introduction

La réunion est introduite par **l'animatrice**, qui remercie les participants et présente les intervenants, ainsi que le contexte de la balade et son déroulé. Le parcours est constitué de 3 étapes : Chapelle Charbon, Chapelle International et Rosa Parks et l'Îlot fertile (voir carte ci-dessous).



**Catherine CENTLIVRE** remercie les participants et participantes pour leur présence. L'objectif de ce deuxième atelier du cycle consacré aux usages des espaces publics est d'observer les liaisons entre les quartiers et les aménagements réalisés. Ceci afin d'alimenter le cahier des charges de requalification des impasses piétonnes du quartier de l'Évangile et de conception des futurs espaces publics de la ZAC Chapelle Charbon.

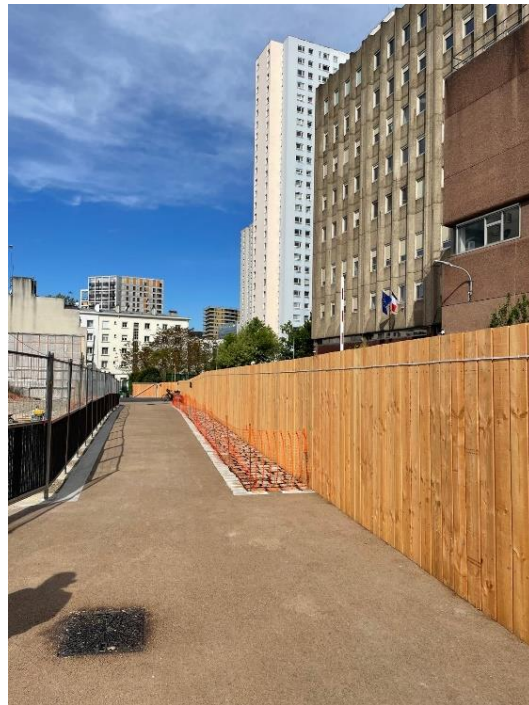
**Un représentant de l'ASA PNE** regrette que les élus de la mairie du 18<sup>e</sup> ne soient pas présents à ces temps de rencontre avec les habitants.

**Catherine CENTLIVRE** répond que les élus prennent connaissance du contenu de ces ateliers citoyens grâce aux comptes-rendus et que le dialogue avec les élus se poursuit dans les conseils de quartier et dans les réunions publiques organisées régulièrement depuis le lancement de l'opération

**Une participante** évoque la matérialisation des nouvelles rues. Elle souhaite que la circulation soit fluide et que la rue de la Chapelle ne soit pas encombrée.

## 2. Parc Chapelle Charbon

**Catherine CENTLIVRE** explique que le parc Chapelle Charbon ne disposait jusqu'à présent que d'un seul accès ouvert au public par la rue de la Croix Moreau pour des raisons de sécurité. Durant les travaux des bâtiments, cet accès devra cependant être fermé. Afin de conserver un accès au Parc durant les travaux, et suite à l'aménagement de la rue de la Chapelle, un nouvel accès par la rue du Pré est mis en service, avec un cheminement piéton sécurisé provisoire. Un revêtement drainant est testé dans cet accès à la rue du Pré. Des espaces de pleine terre sont aussi aménagés et à terme, cet accès au parc sera d'avantage végétalisé avec des bacs plantés et le parc bénéficiera de plusieurs entrées supplémentaires



*Nouvel accès au parc par la rue du Pré*

**Un participant souhaite savoir si les voitures pourront circuler rue du Pré, et où s'effectuera la connexion avec la voie nouvelle.**

**Catherine CENTLIVRE** répond que La voie nouvelle sera circulée, en sens unique pour les voitures et à double sens pour les vélos et classée en zone 20. Elle prolongera la rue Moussorgski, longera le parc et l'école, avant de rejoindre la rue du Pré. Le passage sous l'immeuble pont permettant d'accéder à la rue de la Chapelle sera accessible aux voitures, piétons et vélos.

Dans la partie « haute » de la rue du Pré qui rejoint le parc, la circulation sera autorisée uniquement pour les véhicules de livraison du parc et les engins de sécurité et les circulations piétonnes sécurisées le long de la future école.

Lors des travaux des bâtiments, des palissades seront installées afin de sécuriser le chantier et de limiter les nuisances sonores. Les circulations se feront uniquement dans la partie basse de la rue du Pré, et les circulation piétonnes seront protégées derrière les potelets.

**Une participante souhaite savoir quand sera livrée l'école.**

**Catherine CENTLIVRE** répond que l'école sera livrée fin 2027.

**Un participant demande quelles entrées seront ouvertes durant les travaux.**

**Catherine CENTLIVRE** précise que seule l'entrée par la rue du Pré sera accessible, celle par la rue de la Croix Moreau sera fermée quand les travaux des bâtiments démarreront (fin 2024 / début 2025). Les riverains seront informés en amont. La Direction des Espaces Verts de la Ville de Paris et Paris & Métropole Aménagement réfléchissent néanmoins à l'ouverture d'un second accès durant les travaux.

**Une participante souhaite savoir par quelle rue les engins accéderont aux chantiers.**

**Catherine CENTLIVRE** répond qu'ils continueront d'accéder en entrée et sortie aux chantiers par la rue Tchaïkovski, et la rue Moussorgski.

**Un participant partage son retour d'expérience de l'écoquartier de Fribourg, où les rues partagées entre piétons et voitures fonctionnent, et où chacun respecte les règles de circulation.**

**Catherine CENTLIVRE** précise que la circulation sera limitée à 20 km/h sur la nouvelle voie. Elle ajoute que l'objectif de ce diagnostic en marchant est de recueillir les observations des participants sur les différents aménagements du quartier. Le prochain atelier permettra d'approfondir ces réflexions et d'échanger avec la Direction de la Voirie et des Déplacements sur la requalification des impasses et avec BASE, le maître d'œuvre des espaces publics de la ZACafin de contribuer au cahier des charges du projet.

Les participants apprécient la végétalisation et les espaces ombragés du parc. Ils identifient à cette étape de la balade deux principaux enjeux à prendre en compte dans la poursuite de l'aménagement, liés à :

- **La facilitation et la sécurisation des déplacements** de tous les usagers (largeur et délimitation des trottoirs et des voies de circulation, protection des cheminements, accès à l'ouest et à l'est du CDG Express au-dessus des rails)
- **La mise en place de mobiliers urbains** (jeux pour enfant, *street workout*, poubelles...)

### 3. Chapelle International

**Catherine CENTLIVRE** invite les participants à observer les cheminements piétons au sein du quartier ainsi qu'entre Chapelle International et Chapelle Charbon, et précise qu'un marquage au sol va être réalisé rue du Pré. Plusieurs impasses piétonnes et végétalisées ont été aménagées dans le quartier. Le projet Chapelle Charbon est dans une situation similaire à Chapelle International avec les liaisons piétonnes entre deux rues circulées.

Les projets Chapelle Charbon et Chapelle international partagent également un aménagement des rez-de-chaussée similaire, avec des locaux permettant une vue sur des cœurs d'îlot densément végétalisés.

**Marine LEHER** précise que la balade plantée qui permet de faire le tour du quartier sera reliée à la petite ceinture, qui sera ouverte prochainement. La balade aboutira sur de petites placettes. L'aménagement de quatre d'entre elles fera l'objet d'une consultation des habitants et habitantes.

**Plusieurs participants s'interrogent sur la signalétique prévue dans les nouveaux quartiers, et souhaitent que celle-ci soit visible et esthétique.**

**Catherine CENTLIVRE** répond que des panneaux de signalisation seront installés une fois les travaux terminés.

**Un participant souhaite savoir si les travaux de la rue Pierre Mauroy seront terminés avant les Jeux Olympiques et Paralympiques.**



**Marine LEHER** confirme que l'ambition est de terminer les travaux d'aménagement avant la fin du mois de juillet.

**Une passante s'arrête pour échanger avec le groupe, et met en avant un besoin de places de stationnement dans le quartier de Chapelle International.**

**Les participants qualifient les liaisons piétonnes d'agréables et sécurisées, et apprécient l'aménagement d'espaces ombragés. Ils identifient à cette étape de la balade deux principaux enjeux à prendre en compte dans la poursuite de l'aménagement, liés à :**

- **La mise en place de mobiliers urbains, notamment rue de la Chapelle** (jeux pour enfant modernes, places assises pour faciliter les déplacements des PMR, parc à chiens)
- **L'augmentation de la place laissée à la couleur** dans les aménagements urbains et paysagers

**Certains s'interrogent au sujet des fontaines qui étaient installées à la Porte de la Chapelle, et souhaitent savoir si elles seront réinstallées quelque part. Une participante met en avant un besoin de facilitation des accès à la ferme urbaine et à la promenade.**

## **4. Rosa Parks et Îlot fertile**

**Catherine CENTLIVRE** explique que les espaces publics du parvis de la gare à Rosa Parks sont principalement minéraux, en raison de l'importance des flux piétons. Un travail de végétalisation a été réalisé à travers un parc ouvert, sans barrières, permettant de rejoindre le canal de Saint-Denis. Ce parc est équipé d'une ombrière, de mobiliers pour s'asseoir, et de jeux pour enfants. Il peut être utilisé le jour et la nuit, au rythme des commerces en rez-de-chaussée.

Le quartier de Rosa Parks est au croisement de plusieurs flux, avec le tramway qui effectue une liaison jusqu'au Parc de la Villette, et les différents faisceaux ferrés. Ces derniers imposent des contraintes ferroviaires qui ont été prises en compte dans le projet d'aménagement. La gare Rosa Parks permet un franchissement jusqu'à la rue Gaston Tessier. La petite ceinture qui rejoint la Villette a été aménagée à l'arrière de la gare. Progressivement, des liaisons sont créées entre les différents quartiers du Nord du 18<sup>ème</sup>. La dernière liaison piétonne à avoir été ouverte se situe au niveau de l'Îlot fertile, au sud-ouest de Rosa Parks, elle permet de rejoindre le cours d'Aubervilliers. Des espaces de coworking, l'UCPA, et des restaurants sont installés en rez-de-chaussée des immeubles. Les revêtements des sols sont en partie minéraux pour les lieux de passages, et constitués de pavés enherbés autour des bancs et fosses de plantations.



**Un participant souhaite savoir si le passage sous le faisceau ferré ferme durant la nuit.**

Le groupe répond que le passage ferme aux heures de fermeture de la gare.

**Une participante en traversant l'îlot fertile met en avant que la promenade « ouverte » de l'îlot Fertile, où les passants sont visibles, fait face à moins de mésusages. Elle craint que la croissance des arbres ne permettent plus cette visibilité à terme. Le groupe constate l'intérêt et la qualité de l'aménagement de cette nouvelle liaison et questionne sur son entretien car les espaces sont respectés. Le cours d'Aubervilliers et ses aménagements sont également appréciés.**

**Le groupe** marque un arrêt en traversant CAP 18, au-dessus du passage sous lequel circulera en tunnel le Charles de Gaulle Express pour constater l'avancement des travaux. Le projet prévoit que le parc Chapelle Charbon soit agrandi de 1,5 hectare sur la zone des travaux du Charles de Gaulle Express et à terme de 2ha sur les emprises de CAP 18. Les études sont en cours pour définir la façon dont le parc sera étendu, les activités maintenues et réintégrées dans un quartier qui entre dans une nouvelle phase de développement.

**Un participant membre de l'ASA PNE ajoute que l'association souhaite être associée aux réflexions concernant la reconversion de CAP 18, afin de travailler à la préservation des emplois et de la productivité du lieu.**

**Myriam BERCOVICI** répond que les études viennent de redémarrer. Les élus locaux portent un regard attentif sur la reconversion des emplois du secteur et la préservation de la production locale, tout en soutenant l'ambition d'étendre le parc.

**Les participants qualifient les espaces végétalisés d'agréables et de réussis, en particulier le passage ouvert de l'îlot fertile. Ils identifient à cette étape de la balade quatre principaux enjeux à prendre en compte dans la poursuite de l'aménagement, liés à :**

- **La création de nouvelles liaisons**, notamment avec la petite ceinture, en complément de celle du passage sous les voies ferrées qui ferme durant la nuit
- **La multiplication des places de stationnement pour les deux roues** (vélos et motos), notamment rue d'Aubervilliers
- **Le développement de la signalétique**, notamment entre Rosa Parks et l'Îlot Fertile
- L'entretien des espaces publics

**Des inquiétudes sont exprimées au sujet du devenir des bâtiments qui ne seraient pas occupés.**

**Le groupe ressort de CAP 18 et rejoint l'entrée du parc par la rue Moussorgski puis en longeant le jardin Rachmaninov.**

**Le sujet de la requalification des rues et impasses existantes du quartier est abordé en marchant.**



## 5. Conclusion

Lors de ce diagnostic en marchant , les participants et participantes ont salué les qualités des aménagements des espaces végétalisés visités, notamment les espaces piétonniers avec le parc de Chapelle Charbon, les impasses de Chapelle International, et la rue qui traverse l'Îlot Fertile. Plusieurs enjeux ont été identifiés pour la suite de l'aménagement, tels que la facilitation et la sécurisation des déplacements de tous les usagers, la création de nouvelles liaisons entre les nouveaux quartiers, et la mise en place de mobiliers urbains (bancs, jeux pour enfants, espaces pour les chiens etc). Les souhaits de créer des espaces urbains plus colorés, d'installer d'avantages de stationnements pour les deux roues afin d'éviter les stationnements sauvages (en particulier rue d'Aubervilliers) ainsi que de mettre en place une signalétique (plus particulièrement entre Rosa-Parks et l'Îlot Fertile) ont été mentionnés.

Plusieurs questions sont posées sur les conditions de circulation rue du Pré et dans les nouvelles rues. Les accès au parc Chapelle Charbon durant la période des chantiers, ainsi que la reconversion de CAP18, ont également fait l'objet d'interrogations.